

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Inter-académique Créteil-Paris-Versailles

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

SESSION 2019

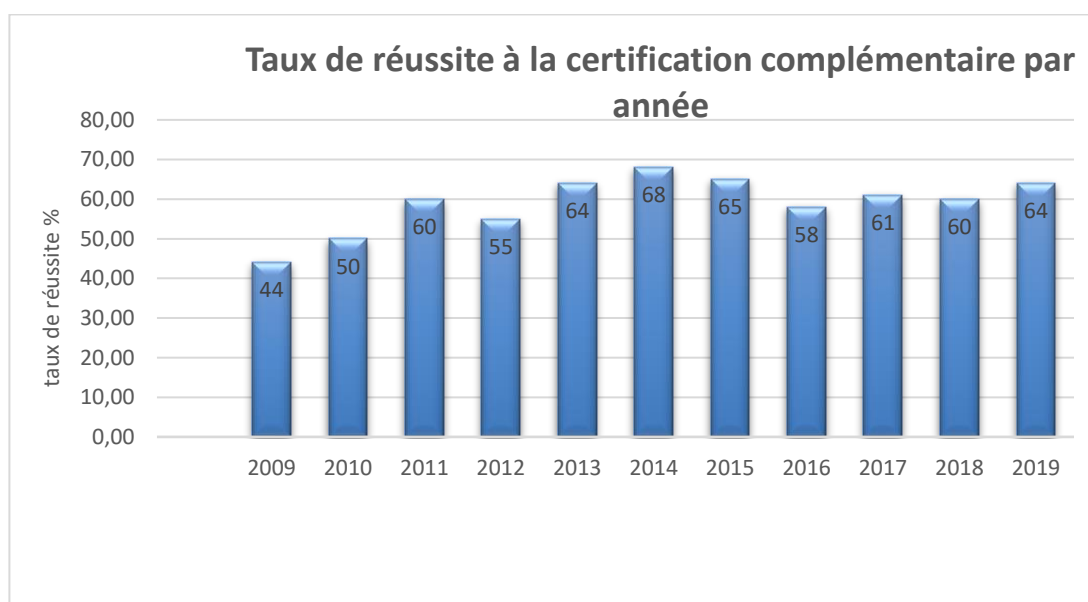
Rapport de jury

La certification Français langue seconde (FLS) est la reconnaissance de l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Les composantes en sont précisées dans le BO n°39 du 28 octobre 2004- <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>.

Ce rapport de jury a pour objectif de permettre aux candidats de se préparer au mieux à l'examen en cernant l'épreuve et en repérant les principales attentes de l'examen. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des inspecteurs, formateurs, personnels des CASNAV, professeurs pour leur implication et le service du SIEC pour l'aide apportée tout au long de la session.

1. Données chiffrées

- Nombre d'inscrits : **479** candidats
- Nombre total de candidats convoqués (candidatures recevables, c'est-à-dire ayant envoyé le rapport dans le délai imparti) : **306** (158 dans le premier degré, 148 dans le second)
- Nombre total des présents : **290** (150 dans le premier degré, 140 dans le second).
- Nombre de candidats admis : **185**, soit 64 % des candidats présents (103 admis dans le 1^{er} degré et 82 dans de second).



- **Nombre de candidats**

Le nombre de candidats convoqués a augmenté de façon significative (56 candidats de plus qu'en 2018, soit une augmentation de 22%). La Certification Complémentaire en Français Langue Seconde (CCFLS) continue au fil des ans à attirer de nombreux candidats, avec une tendance à la parité entre le 1^{er} et le 2nd degré.

- **Taux de réussite**

Résultats

Statut	Présents	Admis	Non admis
Professeurs des écoles et instituteurs dans le premier degré / CDI	150	103	55
Certifiés / Agrégés /Maître contractuel et agréé / stagiaires 2nd degré / Certifiés PLP / CDI	140	82	66
TOTAL	290	185	121

Le taux de réussite se maintient aux alentours de 64%.

La certification complémentaire est un examen, non un concours. Elle valide un niveau de connaissances et de compétences, elle ne sélectionne pas un quota de reçus. La réussite de tous les candidats à une session est l'horizon du jury.

Les membres des commissions soulignent chaque année l'importance de la préparation. Les candidats qui ont suivi une formation auprès des CASNAV de Créteil, Paris ou Versailles repèrent plus aisément le cadre de l'examen, en situent les enjeux, parviennent à rédiger leur mémoire et soutenir leur oral avec plus de facilité.

- **Profil des candidats**

Sur 306 convoqués, 37 candidats sont des hommes et 269 des femmes. 122 enseignent dans l'académie de Créteil, 44 dans celle de Paris et 140 dans celle de Versailles. Le plus jeune candidat est né en 1996 et le plus âgé en 1959, 90 candidats sont nés entre 1984 et 1991. Pour la première année, la certification complémentaire FLS est ouverte aux enseignants contractuels CDIés.

a) Premier degré

Sur 158 candidats, 154 sont professeurs des écoles, 1 est instituteur, 2 sont stagiaires, 1 est en CDI. Ces candidats travaillent ou non en UPE2A/UPS, certains sont enseignants en classe ordinaire, en ULIS, en SEGPA.

b) Second degré

Parmi les 148 candidats, 6 sont stagiaires, 126 sont certifiés, 5 sont agrégés, 6 sont professeurs des écoles en poste dans le secondaire, 1 est maître contractuel et agréé de l'enseignement privé et 4 sont en CDI. La majorité est professeur de lettres (3 en lettres classiques, 50 en lettres modernes, 27 en lettres-histoire, 5 en lettres-espagnol, 3 en lettres-anglais). Cette année se sont présentés 4 professeurs d'allemand, 7 professeurs d'anglais, 13 professeurs d'espagnol, 2 professeurs d'italien, 2 professeurs documentalistes, 2 professeurs de mathématiques, 7 professeurs de sciences, 1 EPS, 3 professeurs d'histoire-géographie...

Comme dans le premier degré, certains enseignent en UPE2A collège ou lycée, d'autres en classes ordinaires, que ce soit en collège, lycée professionnel, technologique ou général, là encore dans des établissements dotés ou non d'une UPE2A ou d'une UPE2A-NSA (pour élèves non scolarisés antérieurement).

2. L'examen

L'évaluation des candidats est réalisée par une appréciation écrite et par une note sur 20. La notification du résultat est transmise aux candidats. La note et l'appréciation peuvent être communiquées sur demande aux services du SIEC à l'adresse email suivante : dec3@siec.education.fr.

Il est important que les candidats non reçus comprennent la signification de cette note : si elle est voisine de la moyenne, elle indique la voie de la réussite à une session ultérieure. Souvent, les membres du jury ont jugé qu'il manquait un élément pour valider la certification : par exemple une expérience (même d'observation) en UPE2A, une connaissance théorique suffisante, une réflexion aboutie à partir d'une situation de groupe (gestion de l'hétérogénéité...). Si la note est très éloignée de la moyenne, elle signale que l'enjeu de cette certification n'est pas perçu.

a) Motivation et préparation des candidats

Comme chaque année, la très grande majorité des candidats manifeste sa motivation et son intérêt pour l'enseignement en UPE2A. L'engagement voire l'empathie auprès des élèves ne saurait suffire, il convient de situer le champ disciplinaire du FLS et les enjeux de l'inclusion en termes de politique éducative. De fait, bien des candidats se sont documentés avec une réelle conscience professionnelle, ont appréhendé avec finesse les notions, ont eu à cœur d'enrichir leur parcours et portent un véritable intérêt à la problématique des élèves allophones nouvellement arrivés, ainsi qu'à leur inclusion et scolarisation. La motivation raisonnée pour un tel enseignement est un point départ souvent fécond.

Certains candidats ne perçoivent pas précisément les enjeux pédagogiques et/ou institutionnels de cet examen. La certification en FLS valide des compétences pour enseigner le français en UPE2A. Quelle que soit la valence disciplinaire du candidat, il s'agit de prendre en compte la maîtrise de la langue française en situation scolaire. Une expertise poussée dans son champ disciplinaire ou auprès d'un public non francophone n'est pas suffisante pour réussir cet examen. Ces parcours ont cependant toute leur place pour peu qu'ils permettent un transfert de compétences vers le FLS. De même, l'enseignement en classe ordinaire auprès de quelques élèves non francophones ou dans le cadre de module d'apprentissage peut être un point d'appui aux questionnements relatifs au champ disciplinaire du FLS. Enfin, on ne saurait manquer de souligner l'importance d'un stage d'observation ou de pratique accompagnée pour la réussite à la certification. Il revient aux CASNAV franciliens d'en assurer la possibilité.

Le degré de préparation, déterminant, reste très inégal. Chaque candidat doit s'être préparé à la fois sur le plan théorique (savoirs didactique, données institutionnelles –encore souvent ignorées ou mal connues - réflexion pédagogique) et sur un plan plus pratique et concret (stages suivis et analysés, observations menées sur le terrain et questionnées, éventuelles pratiques d'enseignement spécifique mises en perspective, connaissance de quelques outils pédagogiques et de la réalité des UPE2A...). Les candidats qui ont participé au stage académique pour préparer la certification complémentaire FLS ont une meilleure appréhension des derniers textes et des approches didactiques les plus récentes.

Les meilleurs atouts pour l'admission supposent l'articulation entre le cadre conceptuel et le terrain, entre les données scientifiques reconnues et un parcours singulier.

L'échec à l'examen trouve deux origines bien distinctes :

- Des professeurs peu aptes à un regard analytique, à un recul réflexif sur l'exposé étroitement descriptif ou narratif de pratiques dont on situe mal les enjeux
- Des candidats dotés de connaissances - parfois solides, souvent trop théoriques - mais incapables de les relier à une réflexion plus pragmatique et plus personnelle.

L'expérience du terrain, si longue et variée soit-elle, ne garantit pas l'obtention de la certification ; de même, la seule maîtrise de la théorie n'est pas suffisante.

La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cinq domaines de formation) est essentielle pour concevoir le parcours scolaire de l'élève allophone jusqu'à son inclusion définitive dans sa classe d'inscription. Ce cadre commun doit être mis en relation avec un outil essentiel : le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL).

Signalons aux candidats du second degré issus d'autres disciplines que les Lettres, qu'une bonne connaissance du FLS ne suffit pas. Il convient que le candidat soit aussi au fait des principaux aspects des programmes concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement du français en classe ordinaire (bases théoriques, principes généraux de mise en œuvre, grandes finalités selon le niveau d'enseignement) pour être en mesure d'articuler ces grandes orientations aux pratiques et contenus d'enseignement des UPE2A du second degré. Un professeur de langue vivante étrangère, par exemple, doit être capable de se décentrer de son enseignement d'une LVE, de réfléchir à la possible transversalité des contenus et démarches pédagogiques de sa discipline au bénéfice de l'enseignement du FLS. Un enseignant de discipline scientifique ou professionnelle doit pouvoir dégager les enjeux de la maîtrise de la langue dans ces disciplines (compréhension des démarches, polysémie et spécificité de la langue des disciplines, explicitation des consignes) pour élargir son champ didactique propre à celui du FLS.

L'expérience de chacun jusqu'au jour de l'examen doit enrichir la réflexion concernant l'enseignement du FLS en UPE2A.

b) Le rapport écrit

Le texte officiel de l'examen, le BO n° 39 du 28 octobre 2004, donne un cadrage réglementaire minimal dans la partie II « dépôt des candidatures ». Les remarques données ci-dessous visent à apporter quelques compléments.

Même s'il n'est pas directement soumis à notation, le rapport a son importance car il permet au jury de se faire une idée du candidat, de son profil, de ses savoirs, de son aptitude à la réflexion, de sa motivation, de sa juste perception des enjeux de l'examen. Par les interrogations qu'il soulève, il sert de tremplin au début de l'entretien que le candidat peut ainsi contribuer à réguler. Cette année encore, les commissions soulignent la qualité très inégale des rapports. Certains semblent avoir été écrits dans la précipitation, tandis que d'autres sont présentés avec soin et rigueur ; le nombre de pages peut considérablement varier. Des annexes peuvent figurer en complément du dossier mais celles-ci sont parfois disproportionnées et n'ont pas forcément d'utilité (copie d'extraits de manuels de FLE par exemple).

Le rapport doit se composer « d'au plus cinq pages », comme l'indique le BO du 28 octobre 2004. **On préconisera une police de taille courante (11 ou 12).**

Le contenu du dossier n'est pas un simple CV suivi d'une lettre de motivation, ou un journal de bord. Le propos ne doit pas rester descriptif ou narratif : il convient avant tout de sélectionner les éléments qui mettront en valeur les expériences professionnelles en relation avec le FLS et le public allophone en France. Le rapport n'est pas non plus un document universitaire, il ne cherche pas à synthétiser la pensée théorique d'un courant quelconque.

Il est souhaitable qu'une problématique pédagogique et/ou didactique claire organise les propos.

La mention de cette problématique doit être soulignée de façon à aider le jury dans sa lecture. Pour cela, le rapport s'appuie sur une analyse didactique de certaines situations vécues ou envisagées. Il n'est pas nécessaire d'enseigner en UPE2A pour prétendre obtenir la certification mais la connaissance

de ces structures, de leur fonctionnement à la fois dans l'institution et dans la pratique quotidienne de classe est nécessaire pour ancrer la réflexion dans la réalité.

Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir autour d'une problématique clairement identifiable. Les annexes doivent se limiter à un ou deux documents pertinents, exploités dans le rapport.

Sur le plan de la forme, on ne soulignera pas assez le soin qu'il convient de prendre à la présentation. On respectera :

- Les règles d'orthographe et de syntaxe.
- Les règles de la citation : présence de guillemets, références de l'auteur et de la source. A ce titre, nous ne pouvons que recommander aux candidats de bien connaître les documents et ouvrages cités, quitte à n'en citer que peu. Une bibliographie, même succincte, est bienvenue.
- La rédaction soignée d'une page de garde.

c) Déroulement de l'examen

- L'exposé (dix minutes maximum) :

L'exposé prend appui sur le rapport écrit, lequel est lu par le jury en amont lui donnant quelques indications pour conduire l'entretien. Pour autant, il doit éviter la simple répétition/paraphrase du contenu du rapport. Le candidat peut s'appuyer sur des notes succinctes qui ne sauraient pour autant être lues. Si le candidat n'utilise pas tout son temps de parole pour l'exposé, l'entretien n'en est pas rallongé pour autant.

Cette présentation peut reprendre éventuellement certains éléments du rapport écrit, mais doit qui a été lu, relu et annoté par le jury. Si, pour l'instant, il est interdit d'utiliser des tablettes ou autres supports numériques lors de tout examen organisé par le Service inter-académique des examens et concours (SIEC), en revanche, il est possible, mais pas nécessaire, de présenter des documents papiers qui ne sont pas présents dans le rapport, afin d'analyser par exemple une activité, lors de l'exposé.

Les semaines qui séparent la remise du dossier de l'examen permettent de prendre du recul, d'approfondir la réflexion. Certains membres du jury ont cette année encore vivement apprécié l'initiative des candidats qui ont tenu à parler du chemin parcouru entre la période de l'écriture de leur dossier (réalisé en cours de formation et relativement tôt dans l'année scolaire) et le jour de l'examen. Ces candidats ont indiqué ce qu'ils auraient modifié dans leur rapport et / ou explicité certaines démarches et expériences pédagogiques qu'ils avaient décidé de mettre en place à la lumière de leurs lectures et de la formation suivie. L'exposé oral propose ainsi un approfondissement, dessine un ensemble de réflexions, ouvre des perspectives en lien avec la problématique.

L'exposé exige du candidat la prise en compte de la situation de communication dans :

- La maîtrise de la langue orale
- L'engagement dans sa propre parole
- La capacité à développer des arguments
- La capacité à susciter des questions

Cet exposé nécessite une préparation en amont. Il a la capacité de déplacer la représentation que le rapport écrit avait donné au jury.

- L'entretien avec le jury (vingt minutes maximum)

Comme les années précédentes, différentes synthèses de commissions soulignent combien l'échange avec certains candidats a pu permettre de lever des ambiguïtés, de dissiper des confusions, d'aller plus

loin dans l'analyse et parfois de découvrir des potentiels prometteurs. Des qualités telles que le discernement, la réactivité, la capacité à prendre du recul, à entrer dans le dialogue, à dépasser sa seule expérience, à mobiliser des éléments théoriques, à mener une réflexion argumentée, ont également été appréciées. Plusieurs candidats ont su étayer leurs propos avec des documents complémentaires apportés mais employés avec modération.

En revanche, il n'est pas admissible que des candidats soient incapables de répondre à certaines questions, qui sont au cœur de la certification complémentaire : distinction entre le Français langue étrangère, le Français langue seconde et le Français langue de scolarisation ; connaissance de la circulaire d'octobre 2012 sur « l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés » (accueil des élèves et de leur famille, évaluation des acquis à l'arrivée, inclusion des élèves, ressources Éduscol...) ; statut de l'erreur dans le cadre de l'apprentissage d'une langue seconde (notion « d'interlangue ») ; mise en place d'une séquence tenant compte du lexique, de la syntaxe, du / des domaine(s) de la langue visé(s) (compréhension et production orales, compréhension et production écrites, interaction orale et écrite) ; apport et limites des méthodes FLE et FLM ... ; enjeu du projet pédagogique, perspective actionnelle ; approche pragmatique de la différenciation pédagogique...

Les prestations les plus remarquables sont souvent le fait de candidats capables d'envisager l'enseignement en UPE2A avec réalisme et esprit d'initiative, de proposer des activités de classe, des éléments de progression en tenant compte des spécificités du public allophone et des outils à leur disposition (manuels, matériels...).

L'entretien exige du candidat la prise en compte de la situation d'interlocution dans :

- **Le respect d'un niveau de langue courant et normé**
- **La capacité à prendre en compte la parole de l'autre**
- **La capacité à délibérer et à se déplacer dans son argumentation**

En conclusion, nous souhaitons rappeler que l'examen de certification complémentaire FLS n'est ni un simple exercice, ni une formalité qui validerait les acquis d'expériences, ni un diplôme universitaire qui reconnaîtrait un ensemble de savoirs assimilés de façon abstraite.

Il s'agit de maîtriser les grands aspects d'un des champs de l'enseignement du français - celui du FLS - et de questionner ses enjeux avec pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours et sa scolarisation au centre du questionnement.

Ces exigences impliquent une préparation alliant plusieurs éléments : références institutionnelles, lectures théoriques, analyses de pratiques de terrain, réflexions personnelles... La prise en compte de ces attentes est la voie de la réussite.

Rapport établi le 16 avril 2019

Corinne LEENHARDT IA-IPR, en charge du CASNAV de Versailles
Elisabeth LAZON IEN, en charge du CASNAV 92

Présidentes du jury

Sandrine DIESEL et Amandine LEGRAND, coordinatrices
académiques CASNAV Versailles

Ressources pour préparer la session 2020

Formation inter-académique

- **Inscription à la formation hybride CCFLS** (site GAIA d'une des trois académies), dont une partie sera en ligne sur m@gistère à la rentrée 2019
- **Inscription à l'un des 3 parcours m@gistère** en accès libre sur le thème de l'allophonie
 - Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ? (CASNAV Paris)
 - Accompagner un élève allophone dans l'école (CASNAV Besançon)
 - Enseigner la lecture à un élève allophone (CASNAV Lille)

Bibliographie synthétique

- **Instructions officielles**
 - *Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, B.O. n°37, 11 octobre 2012
 - <http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
 - *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves*
<https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>
http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compétences_149027.pdf
- **Réflexion didactique**
 - VERDELHAN-BOURGADE Michèle, *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*, PUF, Paris, 2002
 - VIGNER Gérard, *Le français langue seconde – Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivé*, Hachette Education, Coll. Profession Enseignant, Paris, 2009
 - CHISS Jean-Louis, dir., *Immigration, Ecole et didactique du français*, Didier, coll. Langues et didactique, Paris, 2008
- **Evaluation**
 - Evaluation initiale en UPE2A :
http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-02/evaluation_initiale.pdf
 - Guide pour les NSA :
http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-11/parties_iii_guide_ensa_2012-11-12_11-12-57_822.pdf
 - Rafoni J.C. et Déruguine N., *Passerelles en quinze langues* (version papier) + *Passerelles en quinze langues BIS* : <http://www2.cndp.fr/VEI/>, CNDP-VEI, 2003
 - Tests d'évaluation non-verbale en mathématiques conçus par le CASNAV de Lille sous la direction de Bertrand Lecocq
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/30/6/math_non_verbale_lille_avec_reponses_306306.pdf
- **Pistes pédagogiques**
 - « Cap sur le français de la scolarisation », éditions Sceren :
 - *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, 2012
 - *Entrer dans la lecture, quand le français est langue seconde*, 2012

Les cahiers de Ville-Ecole-Intégration – Edition Sceren : (épuisés mais consultables dans les Casnav)
- *Apprendre le français en classe d'accueil de lycée professionnel : un enjeu pour tous*, n°6, 2005, Jallerat Pascale, Miry Annie, Forest Guillaume
- *Enseigner les mathématiques à des élèves non francophones*, n° 3, 2004, Martine Blanchard, Denis Desmottes, Josianne Gabry, Nicolas L'Hotellier, Évelyne Varlot
- *La langue des apprentissages – Premiers pas dans le français à l'école*, n° 2, 2004, Collegia Jean-Pascal, Leroy Denis

- **CECRL et certification : DELF**

- *Cadre européen commun de référence pour les langues* <https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- + Volume complémentaire avec les nouveaux descripteurs, 2018 <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- + Mon premier Portfolio, Conseil de l'Europe, Didier, 2001 <https://www.coe.int/fr/web/portfolio>
- *Référentiel pour le Cadre européen commun*, A1 A2 B1 B2 C1 C2, CLE International, 2007
- *Réussir le Delf Prim A1.1, A1*, Didier, 2010
- Exemples de sujets (Delf prim, Delf scolaire, Delf tout public) : <http://www.ciep.fr/delf-tout-public/exemples-des-sujets>

- **Approches plurielles**

- *Comparons nos langues*, Auger N., DVD Vidéo, Scérén CRDP Montpellier, 2005